



COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

N° 2022-108

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « GRAMARI – Passy, PAE Mont-Blanc – 146 Avenue des Râches, 74190 PASSY » en date du 22 novembre 2022 afin de réglementer la circulation sur la Route des Chozeaux pour lui permettre de procéder au remplacement de la borne GFC ENEDIS située au 946 Route des Chozeaux ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Dans la période comprise entre le 05 décembre 2022 au 9 décembre 2022 inclus, la circulation sera **alternée**, se faisant par demi-chaussée, sur la Route des Chozeaux depuis le carrefour formé par la Route de Vers le Nant et la Route des Chozeaux jusqu'au numéro de voirie n° 856.

Article 2 :

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3 :

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « Gramari - Passy ».**

Article 4 :

Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise « Gramari - Passy ».**

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société « **Gramari - Passy** », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 25 novembre 2022.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 28/11/2022

Télétransmis Sous-préfecture le 28/11/2022

Le Maire,

Stéphane ALLARD